

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juillet 2026

Date de convocation : 26 juin 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 6 juillet 2026

L'an, deux mille vingt-six, le deux juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de Mme Gwénaëlle AOUTIN, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Gwénaëlle AOUTIN, Adeline BRIVE, Anne JOSEPH, Mauricette DIRR, Chihaidine HAMOUZA, Arnaud REVAULT, David AILLET, Natacha CARRO, Béatrice COUDRAY-SAVE, Brigitte DESRIAC, Laurence FIESCHI-MÈGE, Stéphanie FLEGEAU, Jacky GILLET, Denis KEURMEUR, Victor MENAGER, Patrick MENARD, Chantal TARDY, Malika TOUBLANC, Guy HEURTAULT.

Etaient absents excusés :

Mesdames et messieurs. Emmanuelle BAZIN, Stéphane BOULIN, Matthieu MOISAN, Alexis POIDEVIN.

Etaient absents représentés :

Néant

Procurations :

Madame Emmanuelle BAZIN donne procuration à Monsieur Patrick MENARD
Monsieur Matthieu MOISAN donne procuration à Madame Adeline BRIVE
Monsieur Alexis POIDEVIN donne procuration à Madame Natacha CARRO

Secrétaire de séance : Patrick MENARD

CM 02.07.2026	Demande de subvention association Dolo en musique	Délibération n°2026-124
---------------	---	------------------------------------

Rapporteuse : Adeline BRIVE

Madame l'adjointe au Maire en charge des finances et des affaires générales informe les membres du conseil municipal que des demandes de subventions de la part des associations locales ou autres sont réceptionnées en mairie régulièrement.

La demande de subvention de l'association Dolo en musique est arrivée le 12 juin 2026. La municipalité a étudié cette demande afin de pouvoir la traiter immédiatement.

Considérant, l'avis favorable de la municipalité du 15 juin 2026,
Considérant, la complétude du dossier

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité (22 voix)

Décide,

- **D'attribuer la subvention 2026 à l'association Dolo en musique d'un montant de 192.00 €**
- **D'autoriser le Maire ou la 1^{ère} adjointe à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.**

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Maire

Gwénaëlle AOUTIN